

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 015-404/13/CC

■ Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'aménagement de la place Lieutenant Albert Durand à Marseille (14^{ème} arrondissement).

DAEP 13/9812/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté a affecté le 25 mars 2010 une autorisation de programme de 450 000 euros pour l'aménagement de la place du Lieutenant Albert Durand à Marseille dans le 14^{ème} arrondissement. Suite à l'évolution du programme, une autorisation de programme a été portée à 800 000 euros en 2012.

La requalification de cette place est très attendue par les habitants du quartier de Sainte-Marthe.

Ainsi l'espace sera totalement réaménagé sur une surface de 1 250 m² avec la création d'un espace convivial, avec des matériaux de qualité rendant lisibles les différents usages, et contribuant à redynamiser cette place de village aujourd'hui délaissée. De par sa situation géographique, cet ouvrage entre dans la continuité des travaux réalisés autour de la gare par la SNCF.

Une étude est menée afin de réaménager les espaces piétonniers, les circulations et les stationnements. La fontaine sera déplacée et mise en eau recyclée, elle sera ombragée par des plantations d'arbres.

Par ailleurs, ce projet prévoit la réalisation d'un parking et l'aménagement de la place en respectant la continuité des matériaux utilisés sur l'esplanade mitoyenne de la gare.

Le trottoir desservant les commerces côté impair sera élargi, avec un redimensionnement de la voie et du carrefour ainsi que la création d'un plateau surélevé pour réduire la vitesse des véhicules.

L'espace structuré avec des matériaux de qualité, rendant lisibles les différents usages, formera une place plus conviviale et sécurisée pour les piétons et les usagers.

Cette opération située dans le noyau villageois de Sainte-Marthe est éligible à une subvention du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du Contrat de Développement volet réhabilitation et requalification de places.

La présente délibération vise à autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Communauté du 25 mars 2010, affectant une autorisation de programme de 450 000 euros, Opération 2010/00076.
- L'augmentation de l'autorisation de programme à 800 000 euros au Budget Supplémentaire 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement de la place du Lieutenant Albert Durand à Marseille;
- Que cette opération serait éligible à une subvention du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du Contrat de Développement et à signer tout document y afférent, pour l'aménagement de la place du Lieutenant Albert Durant à Marseille 14^{ème} arrondissement.

Article 2 :

La recette correspondante sera constatée aux budgets 2013 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Opération : 2010/00076 - Nature : 1322 - Fonction : 822 - Sous-Politique C 310.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
VOI 015-404/13/CC

Eugène CASELLI

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013